COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DES CÔTES D'ARMOR

LA PÊCHE À LA PALANGRE

CHIFFRES CLÉS *(en 2018)*

40 licenciés en Côtes d'Armor

RÉGLEMENTATION

Obtention d'une licence palangres-lignes

Droit d'accès à la ressource, cette licence a pour rôle de limiter l'effort de pêche en maîtrisant le nombre de navires pratiquant le métier et en instaurant des conditions particulières comme la limitation du nombre total d'hameçons par navire.

LES ESPÈCES PÊCHÉES

- Bar
- Dorade
- Griset
- Lieu jaune
- Maquereau

PÊCHE À LA PALANGRE

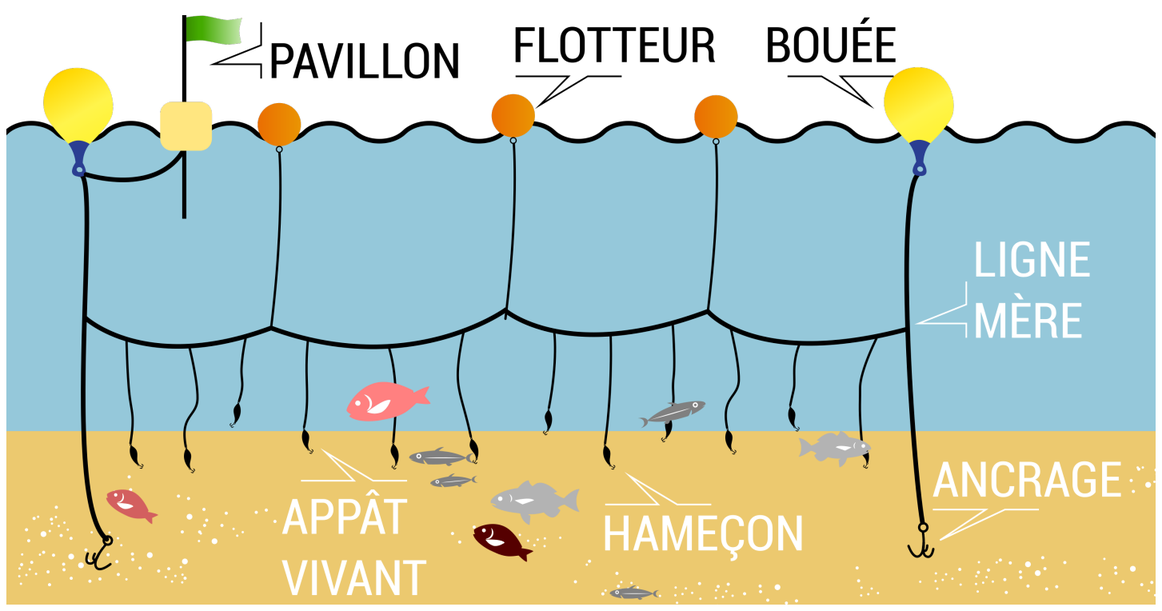

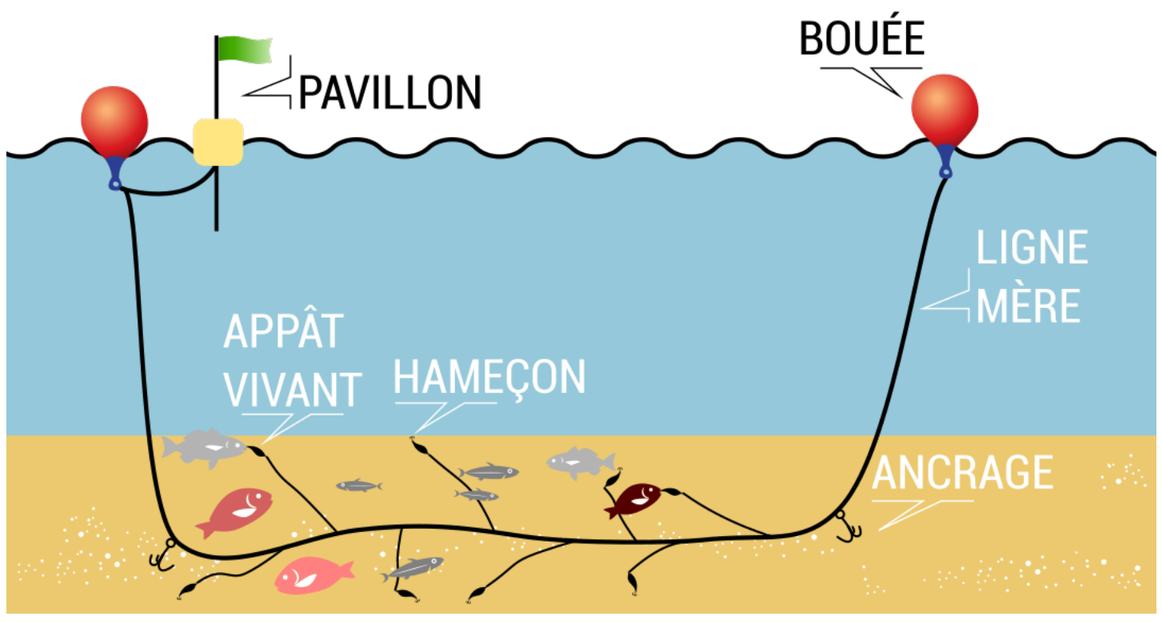

TECHNIQUE

Engin de pêche dormant, la palangre est composée d'une ligne mère sur laquelle sont fixées en dérivation des lignes plus fines gréées d'hameçons appâtés.
Calées au moyen d'un ancrage, les palangres sont matérialisées en surface par une bouée.

Suivant la nature du fond travaillé et l'espèce ciblée, les palangres peuvent être ancrées au fond ou maintenues entre deux eaux grâce à des flotteurs placés le long de la ligne mère.

PÊCHE À LA LIGNE

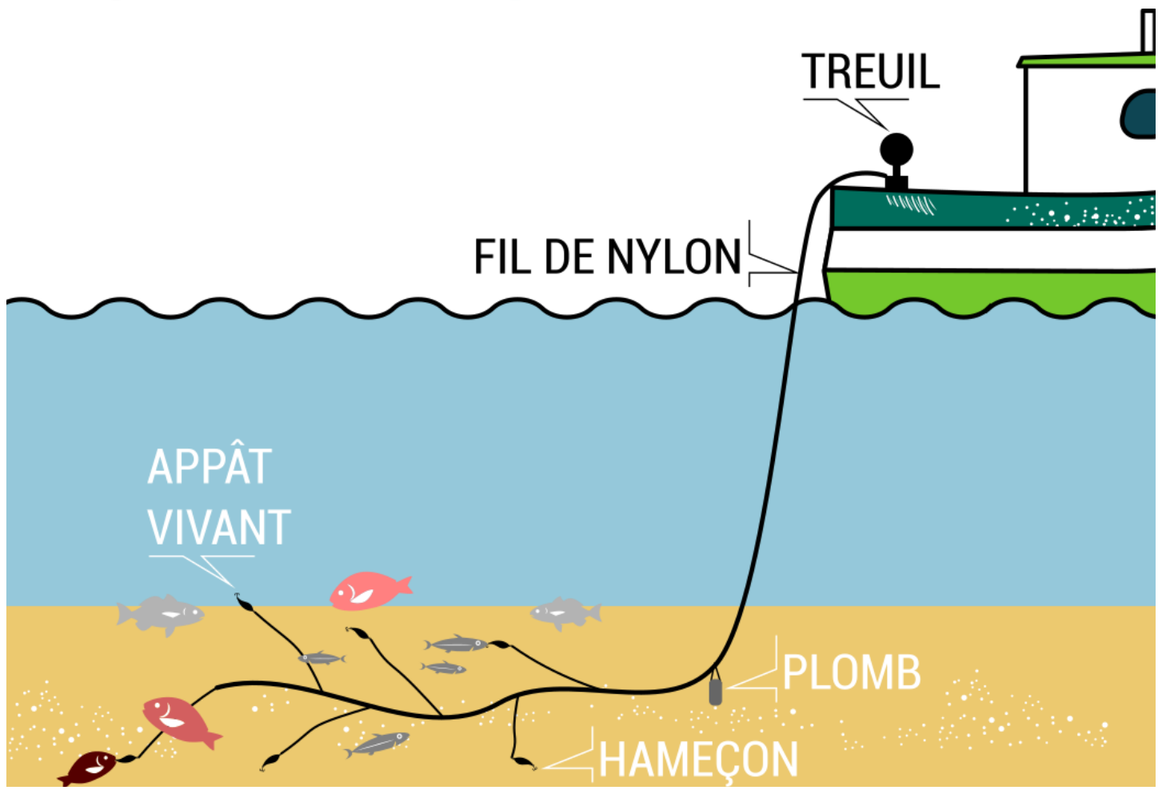

TECHNIQUE

Lestées par un plomb, les lignes sont des engins sur lesquels pendent un ou plusieurs hameçons. Les appâts vivants fixés sur les hameçons permettent d'attirer les poissons.
Ces lignes sont soit traînées à la main à l'arrière du navire, soit fixées au bout d'une canne.

EN SAVOIR +

Site internet CDPMEM 22 : www.cdpmem22.fr

Crédit photo : CDPMEM 22